

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016

Date de la convocation : 28/06/2016

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

M. Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire

M. M. THYBOYEAU, Mme M. ELAIN, M. E. ROY, Mme S. BREVAL, M. S. CHABIN, M. Ch. ROBIN, Mme C. PITHOIS, M. S. HERVY, Adjoints

Mme M.D. PAVY, M. Ph. RONSSIN, Mme F. BELLIN, Mme N. COËDEL, Mme G. BURGAUD, Mme B. CROCHARD-COSSADE, M. D. GOELO, M. O. MAURY, Mme M.F. JACQUET, Mme E. LATALLERIE, M. J.M. BERTON, Mme C. MARION, M. Ph. MAHEUX, Conseillers Municipaux

Absents représentés par pouvoir écrit : 5

M. B. PEYRIGUER-DARDING, Conseiller Municipal délégué, représenté par M. M. THYBOYEAU, Adjoint
Mme M. COLLIN, Conseillère Municipale, représentée par Mme S. BREVAL, Adjointe

M. J.Y. PIQUET, Conseiller Municipal, représenté par M. J.M. BERTON, Conseiller Municipal

Mme M. M. CONRAD, Conseillère Municipale, représentée par M. Ph. MAHEUX, Conseiller Municipal

Mme I. BRIAND-DELAUCHE, Conseillère Municipale, représentée par Corinne MARION, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLIN

La séance s'ouvre à 20H30

En préambule, Monsieur le Maire souhaite donner une information, en réponse à la question de Philippe MAHEUX, lors du Conseil Municipal du 07 juin dernier, au sujet de l'éclairage public.

Monsieur le Maire donne le nom des rues où un changement, des lampes à vapeur de mercure par du Led, a été effectué. Il s'agit des rues suivantes :

- Rue Frost du Moulin,
- Rue du Manoir,
- Rue Kérigeole
- Rue du Lô
- Rue de Kervaudé,
- Rue de La Baule,
- Rue du Commandant Bourdais,
- Rue Jean-Baptiste Charcot,
- Rue Dumont d'Urville,
- Rue Lapérouse,
- Rue Laënnec.

Il ajoute que le montant global de la participation communale est de 64 088.27 € TTC sur un budget global de 124 772 € TTC, ce qui veut dire que le reste a été pris en charge par le SYDELA.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent

En l'absence de remarque, les procès-verbaux, des réunions des Conseils Municipaux du 07 juin 2016 et du 17 juin 2016, sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le Festi'Vent. Il remercie, très chaleureusement et très sincèrement, toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à cette manifestation qui a été un grand succès. Il remercie le service animation, le service communication, les services techniques, la Police Municipale, l'Administration Générale et les associations. Il remercie également Emmanuel ROY, Adjoint à l'animation et à la communication. Il insiste sur le mot communication car Emmanuel ROY a su, avec brio et panache, faire la promotion de cette belle fête, aussi bien au niveau des médias journalistiques que des médias radiophoniques. Il le remercie pour avoir mené à bien cette manifestation.

Emmanuel ROY explique que, comme l'année dernière, il ne peut être que satisfait par le succès de cette manifestation, qui a plu à l'ensemble des participants et ils furent nombreux. Le choix du concert du samedi a été très heureux et la barre était relativement haute par rapport au budget dont la commune dispose. Il ne sait pas ce qui pourra faire l'année prochaine mais ce sera toujours aussi imaginaire et innovant. Il ajoute qu'une réunion de débriefing à chaud s'est tenue ce matin, avec l'ensemble des participants actifs au niveau des services. Evidemment, un certain nombre de choses ont été énoncées dans l'esprit d'améliorer encore la situation. Il ajoute que s'il est important de faire plaisir aux gens, il faut aussi que l'entourage, au sens large, acceptent les contraintes qui vont avec, ce qui n'est pas toujours évident et bien assimilé. Il pense qu'ils ont beaucoup progressé, par rapport à l'année dernière, en limitant précisément ces contraintes. Il faut pouvoir compter sur les uns et sur les autres.

A l'occasion de la réunion de ce matin, il a beaucoup remercié les services et notamment la Police Municipale et les Services Techniques, des efforts consentis, de leurs compétences et aussi de leurs disponibilités. Il pense qu'ils en ont été eux mêmes satisfaits. Une réflexion est d'ores et déjà en cours, pour l'édition 2018 puisque ce seront les 10 ans de Festi'Vent.

Avant de laisser la parole à Stéphane HERVY, pour la présentation du nouveau site Internet, Monsieur le Maire voudrait saluer la présence d'Olivier MAURY, nouveau Conseiller Municipal. Il lui souhaite la bienvenue.

Présentation du site Internet

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane HERVY.

Ce dernier explique que le nouveau site Internet a mis quelques mois à être monté car, en collectivité, il existe certaines contraintes pour pouvoir le réaliser. Contraintes qui ont d'ailleurs été revues et durcies donc certaines mises-à-jour seront nécessaires.

Le premier point était de faire un site plus moderne avec un accès à l'information beaucoup plus rapide que le site actuel.

Le deuxième point était de pouvoir consulter le site quel que soit le terminal utilisé (ordinateur, tablette, téléphone). Il a fallu créer toute une architecture technique pour cela.

D'emblée, en arrivant sur le site, il y a un bandeau qui permet d'accéder aux grandes catégories d'information. Ces informations sont renseignées et écrites, à la base, par les services. C'est une nouveauté par rapport au site précédent. Les services sont mis en avant afin de démontrer leurs valeurs métiers, toutefois, la publication reste, bien évidemment, à la charge du service communication. Chaque service est plus à même d'expliquer son métier. Le service communication va permettre de faire l'enrobage et rendre toutes les informations intelligibles et surtout uniformes, dans leurs aspects, sur l'ensemble du site.

Ensuite, il y a l'accès aux focus. Ce sont des actualités ou des informations importantes mises en avant. Il suffit de cliquer dessus pour accéder aux informations.

En dessous, sur la partie agenda, il y a les actualités, c'est à dire les manifestations à venir.

Tout en bas, des services ou des accès rapides sont listés, ce qui permet, en un clic, d'avoir des informations.

Enfin, en pied de page, il y a les informations de contacts, le plan, les partenaires principaux locaux et dans le cadre de l'accessibilité, la vue éclatée du menu.

Il ajoute que la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) oblige d'avoir l'accord pour la mise en place des cookies.

Autre nouveauté, la possibilité de partager sur les réseaux d'information, Facebook, Twitter ou Google+. Aujourd'hui, un site Internet, c'est aussi du réseautage. Donc, pour ce faire connaître, il faut partager l'information, ce qui ne pouvait pas se faire avec l'ancien site.

Dans le bandeau « Mon quotidien », l'utilisateur a accès à l'ensemble des formalités administratives. Ces dernières peuvent être faites en ligne ou juste donner les informations nécessaires pour réaliser les démarches et ensuite venir, pour la réalisation, en Mairie. Ce sont vraiment les grandes catégories d'informations que le groupe d'agents a jugé pertinent de mettre en avant.

Un module de recherche est présent afin de retrouver directement l'information recherchée.

Dans le cadre de l'accessibilité, les flux RSS permettent d'accéder au contenu sans aller sur le site. De plus, il est possible de modifier la taille du texte et le contraste de couleur.

Un accès sur la page Facebook, la chaîne YouTube et le compte Instagram de la Commune apparaît également. Il précise que la chaîne YouTube permet de publier des vidéos, notamment celles réalisées lors du Festi'Vent. Le compte Instagram, lui, permet la publication de photos et remplace la photothèque qui était très vieille.

Bien évidemment, derrière tout cela, il y a un backoffice qui permet aux agents d'être autonomes sur l'alimentation et la gestion du site. Il tient à remercier les agents qui ont été mis à contribution. Cela fait, quasiment, trois mois qu'ils travaillent sur le site, en groupe restreint mais aussi en groupe plus étendu. Dans chaque service un binôme a été mandaté pour rédiger les articles, soit en créer de nouveaux, soit revoir les articles existants. Il les remercie de leur implication présente et future car ils auront toujours à charge de mettre à jour leur contenu en fonction de l'évolution de leur contrainte réglementaire de nouvelles informations ou tout autre nouveauté à mettre à jour.

Dernier point, il précise que c'est une version bêta dans la mesure où le site est soumis, à partir de demain, à des retours critiques, positifs ou négatifs. Il invite les élus à aller consulter le nouveau site Internet, à l'utiliser, et, si besoin, à laisser un message dans l'onglet « Nous contacter ».

Il termine en expliquant qu'un site Internet qui n'évolue pas, n'a aucun intérêt. Evoluer en termes de contenu c'est une chose mais il faut aussi évoluer en termes de services. Sa volonté est de rendre des e-services à la population. Par exemple, pour la réservation des salles municipales, aujourd'hui, il n'existe pas de réservation en ligne et l'idée est de pouvoir rendre ce genre de service. Cela pourrait être aussi intéressant pour les associations qui pourraient, elles-mêmes, déposer leurs dossiers de subvention ou de manifestation en Mairie. Tout cela va se mettre en place et sera travaillé avec les services ou les associations concernées. Il invite les usagers à partager leurs idées.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut saisir laturballe.fr dans la barre de recherche pour accéder au nouveau site. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur le site Internet. Il invite les élus à naviguer sur le site et faire part de leur remarque. Ce site est là pour vivre et est enrichi par les services.

Joseph-Marie BERTON trouve ce site très bien. En effet, dans l'air de l'immédiateté, il faut vivre avec son temps et l'avantage de communiquer par Internet, c'est de pouvoir avoir tout, tout de suite. Cependant, ce qui l'embête dans tout cela c'est la communication, pour demain, l'avenir. Il admet que ce site est bien, il faut l'essayer et faire avec.

Stéphane HERVY répond qu'effectivement l'information est partout et abondante. Mais, sa volonté n'est pas d'être submergé par l'information mais de la rendre accessible et surtout d'être capable d'avoir un dialogue avec l'utilisateur. Il veut éviter les allers-retours, c'est-à-dire que si les réservations de salle ou les dépôts de dossier des associations peuvent être faites en amont et juste déposées en Mairie, cela va dans le bon sens. De plus, si CAP Atlantique permet d'avoir un portail citoyen, ce sera plus facile de l'intégrer dans le site Internet de la Commune puisque la Commune a entièrement la main dessus. En partant sur cet esprit-là, il est possible d'imaginer la possibilité de cibler, par exemple, l'information travaux par zone. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, pour le moment c'est la première brique mais l'idée est vraiment que ce site devienne un outil d'échange entre le citoyen et la mairie.

Joseph-Marie BERTON répond qu'il est tout à fait d'accord là-dessus. Il demande s'il sera possible de connaître le nombre de visiteurs du site. Il ajoute qu'il y a aussi un autre avantage du site Internet, c'est de donner envie de venir à La Turballe.

Stéphane HERVY répond que c'est aussi l'idée qu'il a. Faire en sorte, qu'au travers de ce vecteur, les gens aient envie de venir sur la Commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il avait donné un message assez clair et précis à Stéphane HERVY. Il a pris l'exemple de quelqu'un qui voulait faire du Paddle à La Turballe et il s'est retrouvé sur un site à Pornichet. Il y avait des anomalies. C'est peut-être un détail mais le but est quand même de faire venir les gens à La Turballe. La Commune était complètement absente de beaucoup de choses avec l'ancien site Internet. Il avait le mérite d'exister mais il fallait le faire évoluer. Avec l'onglet « Mes recherches » c'est facile de trouver les informations recherchées.

Joseph-Marie BERTON interroge Stéphane HERVY sur la durée de la version bêta du site.

Stéphane HERVY répond qu'il va le laisser en version bêta durant les deux mois d'été afin de voir le nombre de visites ainsi que les retours de manière à pouvoir ajuster le site sur la fin de l'année.

Joseph-Marie BERTON demande si un article paraîtra dans la presse pour annoncer le nouveau site Internet.

Monsieur le Maire répond que c'est déjà fait.

Stéphane HERVY ajoute que le site Internet va aussi permettre aux agents de créer des applications métiers qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent. Cela facilitera la diffusion de leurs informations et évitera ainsi la saisie multiple. Par exemple, pour les menus du restaurant scolaire, il n'y a pas d'outil central donc l'idée est d'en faire un. Cela permettra la diffusion sur le site et l'envoi directement aux personnes concernées.

Présentation de la mutualisation informatique

Monsieur le Maire donne la parole à Loïc GRENAPIN, Directeur du Système d'Information Communautaire de CAP Atlantique.

Ce dernier revient sur l'immédiateté et les défis qui se présentent aux collectivités. Tout l'intérêt de la mutualisation informatique est d'apporter un service commun, une expertise à l'ensemble des collectivités de CAP Atlantique afin que ce ne soit pas chaque mairie qui va chercher l'information. L'intérêt est, au sein du service, d'avoir toutes les compétences pour pouvoir aider chaque collectivité. Il ajoute que les collectivités sont de plus en plus poussées vers la dématérialisation. Il y a des projets qui arrivent, dès le début de l'année prochaine, où des entreprises ne pourront plus envoyer de factures papiers aux collectivités. Il va falloir traiter ces sujets-là, ce qui n'est pas forcément simple. Un accompagnement pour les collectivités sera effectué par CAP Atlantique.

Loïc GRENAPIN explique l'histoire de la mutualisation informatique. Elle a commencé en 2006 à CAP Atlantique avec la volonté de créer un SIG (Système d'Information Géographique). Cela a été la première pierre de l'informatique commun au sein de CAP Atlantique, avec une Charte Géomatique, signée en 2007, avec dans les premières actions, la convention de numérisation et la mise à jour des PLU.

Tout cela a mené la volonté de créer un Schéma Directeur Informatique sur l'ensemble du territoire et, donc, la création du Système d'Information Communautaire, la DSIC. Derrière, il y a eu l'adoption du Schéma Directeur et l'adoption de la convention cadre de Mutualisation. Cela a permis de créer un vrai service mutualisé, en 2012, qui regroupait CAP Atlantique, La Baule et Guérande. A la fin du mandat précédent, il a été décidé de lancer un audit du Schéma Directeur. Cela a montré que beaucoup de choses avaient été faites et que, maintenant, la DSIC était prête à accueillir les nouvelles collectivités au sein de la mutualisation. Cette étape a été lancée sous deux formes. Soit les collectivités pouvaient

rentrer dans le cadre d'une adhésion étendue, c'est-à-dire un service commun où la DSIC devient le service informatique de la collectivité (ce qui va être le cas pour les communes de La Turballe et de Batz sur Mer), soit les collectivités qui ne pouvaient pas, pour des raisons techniques principalement, adhérer au service commun, la DSIC leur apportait juste un service. Par exemple, pour la commune d'Herbignac, qui n'avait ni les moyens financiers ni l'infrastructure, la DSIC leur a mis à disposition un outil de gestion financière et de gestion des ressources humaines.

Aujourd'hui, il y a un Schéma Directeur, qui a été décidé par les élus du municipale précédent, et qui est dans la continuité aujourd'hui. Il faut garantir le niveau de service et faire en sorte que les données soient toujours disponibles et non erronées. Il faut essayer de faire en sorte que toutes les collectivités aient les mêmes applications et des économies d'échelles. Pour l'équipe de la DSIC, les intérêts sont de maîtriser les applications et aussi de commencer à travailler en réseau avec les services municipaux. Par exemple, pour le portail famille, il faut voir comment travaille les autres collectivités et essayer de travailler ensemble. Il faut améliorer les usages, c'est-à-dire d'augmenter les usages existants, on va parler de signatures électroniques, de portail citoyens.

Les objectifs transversaux sont la maîtrise des coûts et l'organisation du Système d'Information.

Aujourd'hui, la DSIC est organisée en trois services :

- Un service Infrastructures, Informatiques et Télécommunications, c'est la tuyauterie qui fait que cela fonctionne. Cela concerne tout ce qui est matériel (ordinateurs, câbles, serveurs, téléphones, impressions).
- Un service Données et Logiciels avec un pôle SIG (Système d'Information Géographique) & Observatoire. Ce service s'occupe de l'informatisation des métiers. Par exemple, un service qui souhaite passer d'un processus papier à un processus informatique fera appel à ce service. Les chefs de projets prendront en compte la demande et iront jusqu'à la mise en place d'une application, si c'est nécessaire. Il ajoute que le SIG est le premier vrai service mutualisé à CAP Atlantique.
- Un service Archives. Il fait partie, aujourd'hui, de la direction informatique parce que les archives font parties des données de la collectivité. C'est un service qui est en train d'être imaginé et qui sera mutualisé entre plusieurs collectivités.

La DSIC a également deux assistantes en charges des appels et du tri de la plupart des demandes des agents et des élus.

Concernant les deux centres de données, il y en a un sur La Baule, dans le centre technique municipal. Il est dans un data center (container type maritime) sécurisé avec empreintes digitales et qui contient les serveurs. L'autre est hébergé dans l'hôtel de ville de Guérande. Tout cela est interconnecté par des Fibres Optiques. Il ajoute que ce qui a permis de proposer la mutualisation à la ville de La Turballe, c'est que la Fibre Optique allait être amenée à La Turballe. Aujourd'hui, c'est fait, donc la commune peut être reliée au centre de données et fournir l'information.

Il y a pleins d'applications et l'informatique est fournie pour tous les services. Que ce soit de la gestion financière aux ressources humaines pour les métiers supports et pour tous les services à la population, police municipale, patrimoine, équipements culturelles, gestion de l'environnement, les déchets, cela dépend des collectivités. Il y a tout un tas d'outils comme les outils office qui sont aussi mis à disposition, dans le cadre de la mutualisation.

Comme c'est un service mutualisé, il précise que les gouvernances sont importantes. La DSI et l'ensemble des agents qui la compose font partie de l'organigramme de CAP Atlantique, ils en dépendent hiérarchiquement. Mais, la DSI souhaite apparaître dans l'organigramme des collectivités (c'est déjà le cas pour la ville de La Baule et c'est en cours pour la ville de Guérande) puisqu'elle est un service mutualisé.

La gouvernance est composée de deux pôles majeurs : le comité technique et le comité stratégique.

- Le comité technique est composé des directeurs généraux, ou de leurs représentants, de toutes les collectivités adhérentes, c'est-à-dire les trois collectivités historiques auxquelles s'ajoutent La Turballe et Batz sur Mer. Sa mission est vraiment d'organiser le travail de la DSIC côté technique.
- Le comité stratégique est composé d'élus. Deux élus pour La Baule, deux élus pour Guérande et pour CAP Atlantique et, ensuite, un élu par collectivité entrante dans la mutualisation. Il y a déjà, aujourd'hui, deux élus pour La Turballe et un pour Batz sur Mer qui vont passer élus permanents. L'idée est de définir la stratégie informatique des collectivités, d'une manière globale, de valider les budgets et de définir les modalités de facturation.

Ensuite, il y a le comité de mutualisation, qui essuie le schéma de mutualisation, et le bureau communautaire, qui a autorisé le Président à signer la convention de mutualisation pour La Turballe et Batz sur Mer.

Ce qui est important aussi à savoir, c'est que les comités de direction et les élus de chaque collectivité peuvent solliciter la DSIC sur des demandes qui concernent la collectivité.

Aujourd'hui, il existe trois périmètres, le conseil, c'est ce qui était fait pour La Turballe où la DSIC intervenait de manière ponctuelle, le catalogue de services, c'est-à-dire juste la fourniture d'un logiciel, et la mutualisation étendue où la DSIC devient le service informatique de la collectivité.

Avec la mutualisation étendue, techniquement, la collectivité n'a plus de budget informatique car c'est le service commun avec CAP Atlantique qui le gère de manière intégrale.

La DSIC gère le projet, héberge les données, fournit et déploie les postes de travail, fournit, déploie et maintient les applications métiers et gère les budgets avec deux gros budgets, où il y a des économies importantes, qui sont les système d'impression et les opérateurs sur l'ensemble des collectivités. L'enjeu est la mutualisation des équipes et le coût du service.

Aujourd'hui, un moratoire de 3 ans pour les collectivités entrant dans la mutualisation a été retenu. C'est-à-dire que les comptes des collectivités entrantes dans la mutualisation sont arrêtés, ainsi que les budgets de fonctionnement sur les deux dernières années. Après, ce budget est divisé par deux et cela devient la redevance de la collectivité au service commun. Ce qui est important, c'est que les investissements ne sont pas pris en compte. C'est CAP Atlantique qui paye les investissements. Les économies réalisées sur le fonctionnement doivent financer en partie les investissements (ce qui n'est pas le cas pour les premières années parce que cela met du temps à intégrer ces économies-là).

La commune de La Turballe a envoyé un courrier, en date du 05 février 2015, faisant part de sa demande d'intégration au service mutualisé. Une rencontre a suivi dans la foulée. Le Comité de Mutualisation a validé, le 15 septembre 2015, le principe d'un audit préalable qui a été présenté avec la délibération. Le Conseil Communautaire a délibéré, le 16 juin 2016, autorisant le Président à signer la convention.

Suite à l'audit, à partir d'aujourd'hui, il y a deux éléments importants, le déploiement et l'exploitation. Le déploiement consiste à intégrer, petit à petit, le système d'exploitation de la ville de La Turballe dans celui de l'informatique communautaire. En même temps, l'exploitation et la maintenance informatique, telles qu'ils existent aujourd'hui, vont être assurées. Ensuite, d'ici 3 mois, les projets vont commencer. Il y en a un certain nombre qui ont été identifiés pour La Turballe, par exemple, le portail famille. Ce portail famille va être déployé à Guérande, au 22 août. Une fois que ce sera fait, un tour de table, sur l'intérêt de chacune des collectivités, sera effectué, avec l'ensemble des collectivités, pour ce portail famille. Il ajoute qu'à Guérande, il y aura également la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les TPE qui seront gérés informatiquement, à partir du 22 août. Les familles pourront payer directement sur Internet, réserver les repas et annuler la présence de leurs enfants.

Aujourd'hui, pour La Turballe, il y a 80 ordinateurs, avec des postes agents qui sont à remplacer car ce sont des postes vieillissants. C'est un parc hétérogène et vieillissant par contre l'infrastructure, c'est-à-dire les serveurs et l'interconnexion entre les serveurs et la gestion du serveur, était « propre » c'est-à-dire fonctionnelle et il n'y a pas de problème à reprendre l'infrastructure telle qu'elle existe.

Il explique, et c'est d'ailleurs ce qui a été évoqué au Conseil Communautaire, qu'en fonctionnement, des économies ont été générées grâce à la négociation de la partie impression et téléphonie. L'économie ne se fera pas immédiatement, car des contrats courent toujours, mais elle sera de 31 000 € sur 98 000 € estimés en budget de fonctionnement 2015. Il rappelle que ce sont des estimations mais espère les atteindre sachant que c'est à périmètre égal, c'est-à-dire qu'il y a aussi du service rendu supplémentaire lors d'une intégration d'une collectivité.

Il ajoute que les smartphones ne sont pas particulièrement développés. Pourtant, aujourd'hui, quelqu'un qui est sur les chantiers et qui prend rendez-vous avec des entreprises a besoin d'avoir accès à son agenda. Ce sont des services qui seront proposés. Il y a, au niveau de la DSIC, des dépenses à réaliser pour intégrer la collectivité.

Il présente la synthèse financière :

Collectivité	La Turballe
Redevance*	92 038 €
Fonctionnement	66 964 €
Coût intégration	16 578 €
Investissement* (à titre indicatif)	24 947 €

Il a été évalué qu'il y avait un impact sur les équipes informatiques de la DSIC. Cela sera géré par un changement d'organigramme. Mais, il n'y a pas de volonté d'augmenter le nombre de personnes, au sein de la DSIC, en intégrant La Turballe et Batz sur Mer.

Pour la partie projet de la collectivité, elle rentrera dans une file d'attente globale, qui sera gérée par le comité technique et le comité stratégique.

Monsieur le Maire précise que c'est un investissement qui est important, à la fois, pour CAP Atlantique et pour la Commune de La Turballe. Pour pouvoir faire cette mutualisation, la première des choses était la fibre optique, qui est faite. C'est un investissement mais, à l'avenir, c'est un gain de temps, de productivité et un gain pour le personnel. Le service informatique, qui sera fourni et déployé par CAP Atlantique, est important et générera, environ, 30 % d'économie. Cette mutualisation est très importante.

Emilie LATALLERIE est très satisfaite de voir, qu'à l'école, il va y avoir un investissement pour des nouveaux ordinateurs. Elle veut savoir si cela va évoluer sur d'autre matériel informatique sur les écoles.

Loïc GRENAPIN répond positivement mais pas directement cette année. En effet, cette année, seuls les investissements, qui étaient prévus et qui sont modérés, seront faits. Il explique que le budget école de la DSI a été un peu amputé pour l'année 2016 car un projet qui a été réalisé, il y a 3 ans pour Guérande et La Baule, arrive à échéance en fin d'année. Pour 2017, un plan école va pouvoir repartir pour les 3 prochaines années. Une réflexion a été commencée et La Turballe y sera intégrée. Il explique que le projet qui va s'achever fin 2016 portait sur le renouvellement des parcs des écoles de La Baule et Guérande. De nouveaux serveurs ont été mis en place ainsi qu'un plan d'investissement sur les tableaux blancs interactifs.

Emilie LATALLERIE répond qu'il y a justement un projet sur les tableaux blancs interactifs à La Turballe.

Loïc GRENAPIN explique que le but du jeu est de rattraper le retard d'une commune par rapport à une autre. Le but du jeu est de rattraper le retard pour avoir une équité afin de diminuer les différences entre les écoles. Il faut travailler cet hiver afin d'être prêt pour la rentrée 2017, sur le plan école, pour les trois années qui suivront.

Joseph-Marie BERTON demande si un serveur tombe en panne, l'autre prend le relais.

Loïc GRENAPIN le confirme. Il précise qu'il y a des délais. Il prend l'exemple de la coupure électrique qui est survenue, il y a quelques jours de cela, où la bascule n'a pas été faite. La coupure électrique a généré des soucis électriques et un orage a suivi. Cela a engendré deux coupures électriques d'une heure. Dans ces cas-là, il n'y a pas de bascule. Il explique que le plan de reprise prend beaucoup de temps, environ 4 heures et il faut l'accord des DGS de CAP Atlantique pour le faire. Cependant, par rapport au service qui existe dans les communes, les serveurs de la DSIC seront forcément supérieurs à ce qui existe dans chaque commune. Actuellement, dans les communes, il n'y a pas de plan de reprise des serveurs. Il faut attendre que le prestataire vienne. Les sauvegardes à la commune de La Turballe sont bien faites mais pour certaines communes ce n'est pas le cas. Une commune de taille modeste n'a pas les moyens de se payer ce qui a été mis en place à CAP Atlantique.

Joseph-Marie BERTON demande si cela met fin aux sauvegardes.

Loïc GRENAPIN répond que ce sont deux métiers différents. Aujourd'hui, il existe un troisième site où les sauvegardes sont gérées. Le plan de reprise permet une immédiateté de l'information c'est-à-dire que l'information est reprise comme elle était au moment de l'arrêt. Par contre, si avant l'arrêt, des agents ont supprimé des fichiers, il faut aussi qu'il y ait des sauvegardes.

Joseph-Marie BERTON demande si, au niveau du serveur, cela peut générer des ralentissements, vis-à-vis des équipes, avec la fibre optique.

Loïc GRENAPIN répond qu'avec la fibre optique ce sera comme sur un site normal. La ville de La Baule, par exemple, n'a pas ses serveurs dans sa mairie car ils sont dans les ateliers municipaux et ils ont une fibre optique. Certes, elle est un peu moins longue mais, aujourd'hui, les capacités de la fibre optique sur des longueurs de 10 kilomètres n'engendrent aucun souci pour faire passer des débits importants. Ce sera comme sur un réseau local. Il ajoute que depuis 2012 ils n'ont perdu aucune donnée malgré les différentes attaques.

Joseph-Marie BERTON demande si le personnel de La Turballe sera formé.

Loïc GRENAPIN répond positivement. Il ajoute que la période d'audit a été faite en concertation avec les agents. Un stage a été effectué par le référent informatique de la Commune où le métier de l'informatique a été présenté. La commune ne se substitue pas à la DSI mais la DSI est bien le système informatique de la Commune. Il n'y a pas de compétences informatiques particulières à avoir. Ce que

la DSI souhaite avoir c'est un relai, un lien privilégié mais dès que cela sera nécessaire, la DSI se déplacera. C'est un service commun, pas un transfert de compétences.

Joseph-Marie BERTON demande pourquoi ce ne sont pas les 15 communes qui se mutualisent avec CAP Atlantique.

Loïc GRENAPIN répond que la première raison, est une volonté de la DSI, de faire en sorte que le service rendu soit le plus efficace possible. Sans la fibre optique, il serait de moins bonne qualité. A La Turballe et Batz Sur Mer, il y a eu l'opportunité de pouvoir installer la fibre optique et la DSI a répondu à leurs demandes formalisées. Il ajoute que les communes de Saint-Lyphard et Herbignac ont effectué une demande car elles seront le prochain projet de desserte de la fibre optique.

Pour les plus petites communes, la DSI est en train d'étudier la possibilité de les relier mais pas forcément en fibre optique. Un site pilote sera sans doute fait du côté de Férel ou Camoël.

La deuxième raison est la capacité à faire. La DSI ne peut pas intégrer les 15 communes simultanément. Les communes de La Turballe et Batz Sur Mer ont été prises comme des projets pilotes et c'est d'ailleurs comme ça que cela a été défini auprès du Conseil Communautaire. Pour définir la méthode de travail, la DSI a travaillé avec les services. Maintenant, elle sait le temps que ça prend d'intégrer une collectivité et cela va permettre d'aller vers les autres communes, plus facilement. Dans le schéma de mutualisation, qui va être soumis au conseil communautaire, trois étapes seront proposées : le conseil, le catalogue de service ou la mutualisation étendue. Les collectivités pourront se manifester et les projets de fibres optiques iront, ou non, dans ce sens-là. Il précise que ce n'est pas la DSI qui mène les projets de fibre optique mais un chargé de mission au sein de la DSI. C'est traité directement par la direction générale.

Joseph-Marie BERTON demande l'engagement, pris par CAP Atlantique, si les 30 % ne sont pas atteints.

Loïc GRENAPIN répond que c'est à CAP Atlantique de se débrouiller. L'économie présentée est là pour montrer que des économies d'échelle peuvent être réalisées. Mais, la mutualisation ne permet pas, aujourd'hui, de faire une réelle économie. L'investissement fait par CAP Atlantique est au-delà de ce qu'aurait fait La Baule et Guérande si elles étaient restées toutes seules.

Christian ROBIN souhaite faire une remarque. Le serveur qui est en Mairie va disparaître et tout se trouvera à Guérande. C'est une bonne chose car, au-delà des économies, c'est une question de sécurité. A chaque fois qu'il passe dans la pièce, où se trouve le serveur, il se dit que n'importe qui peut rentrer là et pirater ou endommager le serveur. Il n'est absolument pas sécurisé, même en cas d'incendie.

Loïc GRENAPIN répond que c'est tout l'intérêt des deux salles, c'est-à-dire le plan de reprise en cas d'incendie ou d'incident.

Monsieur le Maire ajoute qu'aujourd'hui, tout le monde sait où se trouve le serveur de la Mairie, coincé entre deux bureaux et dans une pièce où il fait très chaud.

Corine MARION voudrait connaître le montant de la redevance qui sera reversée à CAP Atlantique.

Loïc GRENAPIN répond 92 038 €.

Michel THYBOYEAU clarifie ce point. La commune ne paiera pas de redevance mais touchera moins d'attribution de compensation de CAP Atlantique.

Corine MARION demande si ce montant sera payé pendant les 6 prochaines années.

Loïc GRENAPIN répond qu'il y a un moratoire de 3 ans. Ensuite, il y aura une discussion avec les collectivités afin de définir les règles de calcul entre elles.

Corine MARION demande, lorsque la DSI dépose un projet spécifique pour une commune, si c'est supporté par la commune elle-même ou par toutes les autres communes adhérentes qui peuvent bénéficier aussi du support développé.

Loïc GRENAPIN répond que, si c'est seulement une commune qui veut le projet et que les membres du comité technique et stratégique ne se manifestent pas, alors c'est la commune qui supporte. Mais, cela lui pose un problème car personne n'est trop intéressé au départ et au bout d'un moment tout le monde le veut. Par exemple, la commune de Guérande avait une forte volonté politique de déployer son portail famille en même temps que la maison de la famille. Mais, il y avait d'autres collectivités intéressées donc le projet est porté par CAP Atlantique. Autre exemple, lors de l'Euro 2016, la commune de La Baule a demandé la mise en place WI-FI pour l'équipe de football de Pologne. Ce n'est pas la

DSI qui a supporté, économiquement et financièrement, le projet mais, par contre, elle a apporté son soutien technique.

Stéphane HERVY précise que la redevance est payée par la commune mais tous les investissements sont à la charge de CAP Atlantique.

Monsieur le Maire ajoute que la mutualisation est fournie et déployée par CAP Atlantique donc il y a une grosse économie.

Loïc GRENAPIN tient à ajouter que, concernant le déploiement d'une application dans une autre collectivité, les nouvelles collectivités vont pouvoir profiter de l'expérience des autres collectivités. Par exemple, un logiciel a été installé en premier aux services techniques de La Baule. Donc, La Baule a pu aider Guérande à déployer plus facilement le logiciel puisqu'il y avait un retour d'expérience à proximité. Pour le portail famille, le responsable du projet s'est proposé de venir, dans les communes, expliquer son travail et aider au déploiement du portail.

Corine MARION demande si des contrats déjà souscrits pouvaient encore courir, une fois la convention signée et prise en charge à compter du 1^{er} juillet 2016.

Loïc GRENAPIN répond que les contrats toujours en cours seront transférés et payés par CAP Atlantique, et ce, jusqu'à la fin du contrat. Le contrat pour les copieurs doit durer encore un ou deux ans et ceux pour la téléphonie doivent durer environ 6 mois.

Mutualisation informatique avec CAP Atlantique – Actualisation de la convention cadre de mutualisation étendue du système d'information de CAP Atlantique

Monsieur le Maire donne la parole à Loïc GRENAPIN, Directeur du Système d'Information Communautaire de CAP Atlantique, afin qu'il expose le rapport suivant :

1 – Présentation de la décision :

Il rappelle les objectifs généraux arrêtés par le Conseil Communautaire du 27 mai 2010 en matière de Systèmes d'Information Communautaire :

- faire de la Communauté d'Agglomération un partenaire de ses communes membres au sein d'un « Système d'Information » (SI), à l'échelle du territoire pour créer, échanger, optimiser des informations et développer l'interactivité de façon dynamique et solidaire ;
- créer des coopérations renforcées, notamment pour ce qui concerne le développement de la technologie Internet, la E-administration et la mise en commun de solutions et outils techniques utiles au plus grand nombre, tel que le Système d'Information Géographique (SIG) communautaire C@pGéo ;
- développer des modes de coopération souples et diversifiés avec les communes membres, afin de mettre en œuvre les opportunités d'économies d'échelle, de partage de moyens et de compétences, tout en étant attentifs aux impacts des nouvelles technologies en termes d'évolution des organisations et des métiers.

Il s'agit, grâce à des économies d'échelle (coûts d'expertise, achats groupés, standardisation, ...), de permettre à l'ensemble des communes d'accéder à des services auxquels elles n'auraient pas toutes pu accéder individuellement, pour un coût acceptable collectivement.

Il rappelle, concernant la mutualisation des systèmes d'information, qu'elle est déjà effective pour :

- les 15 communes et pour Cap Atlantique : mise à disposition de service SIG et C@rtads ;
- pour Herbignac : mise à disposition de service (GRH et GF) ;
- pour Cap Atlantique et les communes de La Baule et Guérande : mutualisation étendue (création d'un service commun).

La commune de Batz-sur-Mer et La Turballe ont respectivement sollicité Cap Atlantique par courrier du 11 décembre 2014 et du 5 février 2016, afin d'intégrer le service commun de la Direction du Système d'Information Communautaire.

Le comité de mutualisation a acté le 17 mars 2015 le principe selon lequel, comme cela avait été fait pour La Baule et Guérande, seuls les coûts historiques sont pris en considération, sans intégration des amortissements, des investissements réalisés précédemment.

Le comité de mutualisation a validé le 15 septembre 2015, l'audit de pré-intégration des deux communes de la Baule-Escoublac et de Guérande ; les conclusions de cet audit sont présentées en annexe.

La convention présentée au Conseil Municipal a pour objet de définir les conditions d'accès à la mutualisation étendue (service commun) ainsi que ses modalités d'exécution. Elle vise à garantir une

gouvernance équilibrée préservant la place des communes au fur et à mesure de leur entrée dans le système d'information communautaire, et la préservation de conditions financières avantageuses pour ces dernières, facilitant leur adhésion à la mutualisation étendue, grâce aux économies d'échelle et aux gains de productivité réalisés.

DELIBERATION

VU les articles L 5211-1 et suivants du CGT.

Sur le rapport présenté par Loïc GRENAPIN, Directeur du Système d'Information Communautaire de CAP Atlantique,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la convention cadre de mutualisation avec Cap Atlantique du système d'information telle que présentée en annexe.

Article 2 : autorise la Maire de signer ladite convention.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Création d'un tarif pour un accueil de 2h avec repas

Emilie LATALLERIE, Conseillère Municipale déléguée, expose le rapport suivant :

1 - Présentation de la décision :

Par délibération n° 21 en date du 24 mars 2015, le conseil municipal a délibéré sur les tarifs de l'accueil de loisirs. Il est précisé que ces tarifs étaient appliqués à la journée, la demi-journée, avec ou sans repas.

Par la mise en place du temps d'activité périscolaire, les élèves ont classe le mercredi matin, jusqu'à 12H00. Les enfants sont pris en charge par l'accueil de loisirs dès 12H00 avec une facturation à la demi-journée avec repas.

Cette tarification ne satisfait pas les parents ne pouvant reprendre leur enfant qu'après le repas au restaurant scolaire et avant 14H00.

Le calcul du tarif de l'accueil de loisirs est basé sur les éléments suivants :

- le revenu des ménages fixé par la CAF
- le taux d'effort fixé par la commune
- le coefficient multiplicateur horaire fixé par la commune
- les tarifs minimum et maximum fixés par la commune.

Pour appliquer une tarification au plus près du temps passé, il serait souhaitable de créer un nouveau tarif pour l'accueil le mercredi de 12H00 à 14H00 avec repas et d'en décider le coefficient multiplicateur servant le calcul du tarif à appliquer.

Il vous est proposé :

- de créer un tarif pour un accueil de 2H00 avec repas applicable le mercredi de 12H00 à 14H00
- d'appliquer le coefficient multiplicateur de 2
- de fixer le tarif minimum à 3 € et le tarif maximum à 7 €.

2 - Impact budgétaire et financier :

Les recettes sont inscrites au budget primitif 2016.

Joseph-Marie BERTON souhaite faire une remarque. Ce sujet a été abordé en commission finances, il demande si cela est passé en taux horaire. En commission finances, lors de la discussion, c'était d'abord le repas qui avait été calculé et là c'est en taux horaire.

Emilie LATALLERIE répond que tout ce qui concerne le tarif, en centre de loisirs, est en forfait. C'est un forfait demi-journée avec repas donc un forfait de 2 heures avec repas compris. En commission finances, la discussion portait sur le prix minimum qui devait intégrer le prix du repas.

Joseph-Marie BERTON ajoute qu'en commission finances, la différence qu'avait le prix du lundi, mardi, jeudi et vendredi avec celui du mercredi posait quand même des questions.

Emilie LATALLERIE répond que ce ne sont pas les mêmes conditions. Le prix des autres jours est un tarif de restaurant scolaire alors que les mercredis sont des temps d'accueil de loisirs sans hébergement. Elle précise que le temps d'accueil qui était mis en place de 12h00 à 12h30 sera supprimé.

DELIBERATION

VU le code général des communes,

VU l'article 227-1 du code de l'action sociale et des familles, modifié par le décret n) 2014-1320 du 3 novembre 2014,

VU la délibération n°21 du conseil municipal du 24 mars 2015 fixant les coefficients multiplicateurs applicables aux taux d'effort des tarifs de l'accueil de loisirs et fixant les tarifs minimum et maximum des temps d'accueil,

CONSIDERANT le besoin de créer un nouveau temps d'accueil le mercredi en période scolaire, de lui appliquer un coefficient multiplicateur ainsi qu'un tarif minimum et un tarif maximum.

Sur le rapport présenté par Emilie LATALLERIE, Conseillère Municipale déléguée,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : créé une nouvelle durée d'accueil de loisirs de 12 à 14 heures, le mercredi en période scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2016,

Article 2 : définit que le coefficient multiplicateur, applicable au taux d'effort horaire, des tarifs appliqués aux familles sera de 2,

Article 3 : définit que le tarif minimum applicable au revenu plancher sera de 3 € et le tarif maximum applicable au revenu plafond sera de 7 €.

Convention tripartite – Mairie / Au Gré des Vents / Office de Tourisme

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Présentation de la décision :

La commune de La Turballe est propriétaire d'un patrimoine à vocation touristique qui concerne le sardinier Au Gré des Vents, le moulin de Kerbroué. Il est également important de souligner que la SAEM Loire-Atlantique met à disposition de la commune de La Turballe un local situé au 1^{er} étage du Centre Marée du Port de Pêche, centre d'exposition de la Maison de la Pêche, dit « Maison de la Pêche » dont la collectivité appartient à AU GRE DES VENTS.

La commune de la Turballe a délégué à l'Association AU GRE DES VENTS la gestion du patrimoine communal avec un réel investissement des bénévoles dans l'animation de l'association.

La commune a également délégué à l'Association OFFICE DE TOURISME la compétence « Tourisme & Loisirs », qui de facto deviendra intercommunale à partir du 1^{er} janvier 2017 en raison de la loi NOTRe.

La politique de la commune de la Turballe, récemment classée commune touristique, vise à soutenir et renforcer le travail partenarial entre les associations AU GRE DES VENTS et OFFICE DE TOURISME.

Les associations AU GRE DES VENTS et OFFICE DE TOURISME envisagent un partenariat « gagnant-gagnant » permettant de gérer les visites guidées (groupes, individuels), avec un professionnalisme certain et le souci d'une réelle optimisation.

Il s'agit également de définir les conditions dans lesquelles la commune de la Turballe apporte son soutien à AU GRE DES VENTS tout en précisant les modalités de partenariat entre les associations AU GRE DES VENTS et OFFICE DE TOURISME.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention tripartite telle annexée au présent rapport.

Monsieur le Maire précise que cette convention va courir jusqu'à la fin d'année 2016. Il rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017, en raison de la loi NOTRe, la compétence tourisme reviendra à CAP Atlantique.

Joseph-Marie BERTON demande si les trois présidents ont lu et accepté cette convention.

Monsieur le Maire le confirme.

DELIBERATION

VU l'article L 1111-2 Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'intérêt touristique et culturel des associations Au Gré des Vents et Office de Tourisme,
CONSIDERANT les délégations confiées aux associations Au Gré des Vents et Office de Tourisme,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la convention tripartite Commune de la Turballe - AU GRE DES VENTS – OTSI, telle qu'annexée à la présente délibération,

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Cession parcelle AI 106

Christian ROBIN, Adjoint, expose le rapport suivant :

1 – Présentation de la décision :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 janvier 2016, par laquelle le Conseil municipal a décidé d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et demandant à Monsieur le Maire de prendre les actes d'incorporation des immeubles vacants et sans maître dans le domaine privé de la Commune.

Les arrêtés ayant été publiés au Service de la Publicité Foncière le 04 avril 2016, les biens appartiennent dorénavant à la Commune.

Lors de la procédure, Monsieur Patrick BAUSSON a fait savoir qu'il était intéressé par l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 106 sise à Brandu, d'une contenance cadastrale de 7a 17ca, située en zone NDs du Plan Local d'Urbanisme.

Par courrier en date du 21 avril 2016 et suivant le prix des domaines, Monsieur BAUSSON propose le prix de 2.600 € net vendeur pour l'acquisition de ce bien.

Il précise que la cession sera à établir de nom de la SCI des Plantains de Belmont dont le siège social est à Gif sur Yvette (91), 4 bis Clos de Monthyon.

D'autre part, il propose de désigner son notaire, Maître Marchand, du cabinet CMN pour la rédaction de l'acte.

2 – Impact budgétaire et financier

La recette sera inscrite au chapitre 024 – produit des cessions d'immobilisation -du budget communal 2016.

Joseph-Marie BERTON demande, par rapport au conseil municipal du 07 juin, où cela en est des cessions de parcelles AI 108 et AT 159, qui devaient être reportées au conseil municipal d'aujourd'hui.

Monsieur le Maire répond que ces délibérations sont encore reportées. C'est toujours en cours de négociation car, par rapport à l'estimation des domaines, tout le monde n'est pas d'accord sur le prix de cession. Il préfère prendre son temps et négocier avec les éventuels futurs acquéreurs d'un prix raisonnable, aussi bien pour eux que pour la commune.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2241-1 et L 2122-21,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L 3211-14,

VU l'estimation établie par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 17 février 2016,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AI 106 appartient au domaine privé de la Commune et peut être cédée sans autre formalité,

CONSIDERANT l'offre de Monsieur BAUSSON, Gérant de la SCI des Plantains de Belmont,

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : approuve la cession, de la parcelle cadastrée AI n° 106, d'une contenance cadastrale de 7 a 17 ca, à la SCI des Plantains de Belmont, au prix de 2 600 € net vendeur,

Article 2 : désigne Maître MARCHAND, Cabinet CMN, 12 rue Dailly à Saint-Cloud, pour rédiger l'acte,

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents afférents à cette affaire.

Informations du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

CONTRAT

Date de la décision	Objet	Société	Durée	Montant
24/05/2016	Conception, fourniture et production spectacles pyrotechniques	Hubert Thezé Pyrotechnie	14/07/16 et 15/08/16	13 000,00 € TTC
02/06/2016	Contrat de prestation - démonstration	Awita	25 et 26/06/16	3 381,00 €
02/06/2016	Devis action cerf-volant - animations	Kit anim Steff Fermé	25 et 26/06/16	2 315,27 €
03/06/2016	Contrat nettoyage des vitres	ESAT JEUNESSE ET AVENIR	1 an	8 094,23 € TTC

CONVENTION

Date	Objet	Société	Durée
09/06/2016	Convention de mise à disposition d'un policier Municipal de la Commune de Piriac Sur Mer pour la soirée « Années 80»	Commune	25/06/16

Emilie LATALLERIE souhaite informer l'assemblée d'une nouveauté, pour la saison, les lundis sportifs. Ce sont pleins d'activités sportives proposées les lundis durant tout l'été. Cela démarrera le lundi 11 juillet. En plus, elle rappelle qu'il y a toujours le Ludisport, qui avait été mis en place l'année dernière. Cela démarrera le mercredi 06 juillet, pour les enfants de 5 ans à 14 ans. Des plaquettes sont à disposition dans les commerces et des permanences d'inscription seront ouvertes au complexe sportif.

Monsieur le Maire donne aussi une information. Concernant la loi PINEL, la commune était déclassée. Suite à cela, une demande, très officielle, auprès du Préfet pour revenir en B1, avait été faite, afin d'obtenir la possibilité d'avoir la loi PINEL sur la commune de La Turballe. Cela permettrait à de nombreux investisseurs de venir sur la commune, car c'était quand même un handicap très sérieux. Du coup, la bonne nouvelle n'est pas officielle mais elle est en très bonne voie car l'accord officiel devrait être reçu dans les prochains jours.

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 06 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres remarques la séance est levée à 21H52.

Secrétaire de Séance
Florence BELLIN